

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **14 décembre 2009**, à 19 h 00 au bureau municipal situé au 1205, rue de l'Église, Municipalité Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents : les conseillers(ères) Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 19 h 00 et déclare la séance ouverte.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les conseillers présents sur le territoire assistent à ladite séance extraordinaire et renoncent tous personnellement à l'avis de convocation.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2009-12-266**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
  3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  4. DÉNEIGEMENT ZONE «C», SAISON 2009-2010
  5. PÉRIODE DE QUESTIONS
  6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 

Adoptée.

**4. DÉNEIGEMENT ZONE «C», SAISON 2009-2010**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement pour la Zone «C» représente une dépense de moins de 25 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier la méthode de paiement afin d'avoir des références pour pouvoir comparer les coûts réels des travaux de déneigement versus un tarif forfaitaire;

EN CONSÉQUENCE,

**2009-12-267**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement pour la Zone «C» à J. Noël Francoeur inc. aux tarifs suivants, plus les taxes applicables:

- |                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| - Camion à neige tout équipé | 85,00 \$ / heure  |
| - Pépîne                     | 85,00 \$ / heure  |
| - Niveleuse                  | 105,00 \$ / heure |

- Chargeur sur roues 962G 130,00 \$ / heure
- Sel pur 100,00 \$ / tonne
- Sel 50% et abrasif tamisé 50% 60,00 \$ / tonne
- Sel 10% et abrasif tamisé 90% 28,00 \$ / tonne
- Abrasif tamisé 20,00 \$ / tonne

Que l'entrepreneur doit transmettre, hebdomadairement, une facture détaillée relative aux frais engagés pour les travaux de déneigement.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les contrats de déneigement avec le représentant de la compagnie retenue, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2009-12-268**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 35.

Adoptée.

---

Joëlle Cardonne  
Mairesse

---

Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*